

Sous la direction d'un Comité

Henri Trudel, Rédacteur.

11ème Année

MONTREAL, MERCREDI 22 FÉVRIER 1893

No 43

MONTREAL
MERCREDI, 22 FÉVRIER 1893

UN INCIDENT

Chambre de Québec

La Chambre de l'Assemblée législative a été témoin d'un incident qui a causé une vive émotion la nuit dernière. Il était près de minuit lorsque M. Allard proposa que la déclaration de M. Bienvenue Marcoux et sa lettre à l'honorable M. Flynn, Commissaire des Terres de la Couronne fût référée au comité des privilèges et élections. On trouva cette motion dans le compte-rendu de la législature. M. Girard, député de Rouville, dit que M. Bienvenue était parti pour arranger l'affaire et demanda à la Chambre de remettre la question au lendemain, afin de permettre au député de Soulanges de venir donner ses explications. L'hon. M. Marchand dit qu'il était juste d'attendre que le membre accusé fût à son siège. L'hon. M. Taillon répondit que M. Bienvenue semblait se faire un plaisir de gaspiller le temps de la chambre par son absence prolongée; mais que celle-ci était résolue à ne pas attendre plus longtemps. "M. Bienvenue, a dit le Premier Ministre, était ici quand les documents ont été présentés à la chambre et il aurait dû être le premier à demander un comité d'enquête."

M. Flynn dit que si le député est coupable, sa tentative d'arrangement n'est qu'une complicité après le crime (compounding a felony). Le ministre commençait à faire l'exposé de la cause, lorsque M. Marchand s'y objecta. M. Taillon répondit que les membres étaient les gardiens de la dignité de la chambre. M. Dechêne souleva un point d'ordre. Il dit que le député en question était accusé de félonie et que la chambre n'avait pas juridiction en pareille matière. C'est au cours à juger cette affaire. M. Casgrain maintint que la chambre a le droit de décider si un député a perdu le droit de siéger dans son sein. M. Mercier demanda au premier ministre d'attendre le retour de M. Bienvenue, mais M. Taillon voulut laisser la question entièrement entre les mains de la chambre.

A 2 heures du matin, M. Tessier proposa l'ajournement des débats, mais la motion fut perdue par 18 contre 30. Alors, M. Dechêne, afin de faire de l'obstruction, se servit d'expressions extra-parlementaires. Il dit que son respect pour M. Allard ne l'empêchait pas de dire qu'il faisait là un bien vil métier, en dénouant un collègue.

Il fut aussitôt rappelé à l'ordre et l'on envoya chercher le président qui était absent en ce moment.

Sommé de s'expliquer, M. Dechêne dit qu'il s'était uniquement attaqué au métier, qui est sale, et non à M. Allard.

Le président ordonna à M. Dechêne de sortir de la chambre, ce qu'il fit après que ses paroles eurent été consignées par le greffier de la chambre.

M. Marchand, pendant ce temps-là essayait d'expliquer que M. Dechêne n'avait pas eu l'intention d'insulter M. Allard, mais seulement de condamner sa ligne de conduite.

M. Hackett dit que M. Dechêne pouvait retirer ses paroles. Finalement l'hon. M. Taillon proposa de déclarer que les paroles du député de l'Islet étaient bien telles qu'enregistrées par le greffier de la chambre; que la chambre ne trouvait pas l'explication satisfaisante et que le président fût prié de demander au député de l'Islet de rétracter ses paroles.

Cette motion a été adoptée par 35 voix contre 15. M. Marchand continue l'obstruction en proposant l'ajournement, ce qui fut perdu par 15 contre 37. A 3 heures et demie ce matin, l'opposition parlait pour gagner, ou plutôt pour perdre du temps.

Les Elections Municipales

LEGALISEES AU CONSEIL
Le Conseil législatif a réglé hier la question de nos élections municipales. En dépit de l'énergique résistance des Hon. MM. Chapais et de Boucherville, il a été décidé, à la majorité d'une voix seulement, que les élections du 1er février, soient légales et que les élections générales aient lieu l'année prochaine. Le projet de loi pressé à l'Assemblée législative ayant ainsi été

amendé, doit nécessairement revenir devant la chambre basse où la décision du Conseil rencontrera sans doute une forte opposition. Il est question de proroger la législature samedi prochain; mais il est fort douteux que cette épineuse question puisse être définitivement réglée ainsi peu de temps, et il est impossible que la session se termine sans adopter à ce sujet une décision finale.

BULLETIN

Le canal de Panama

Le gouvernement de la république de Colombie a accordé provisoirement un délai de quelques jours pour la prorogation de la commission du canal de Panama. Le délai s'étend jusqu'à la date du 5 mars prochain. M. Monchicourt, liquidateur de la compagnie du canal de Panama, espère que les négociations actuellement engagées avec le gouvernement colombien aboutiront à une prorogation définitive de la concession.

Blake leader

Le discours prononcé vendredi soir par l'honorable M. Blake, à la Chambre des Communes, sur la question du "Home Rule," a été applaudi, et la presse du pays en fait les plus grands éloges.

M. Leonard Courtney, unioniste, qui a parlé après M. Blake a félicité le savant orateur canadien sur son ton digne et élevé de son discours et sur la grande habileté qu'il a su déployer dans son argumentation. M. Courtney a dit, qu'avant peu, M. Blake occupera une position aussi élevée parmi ses compatriotes irlandais, que celle qu'il abandonna un jour au Canada.

Il est sérieusement question de laisser à M. Blake la direction du parti irlandais. On espère que les partisans et anti-partisans s'uniront à cette occasion.

Ce discours de M. Blake a créé la meilleure impression; les députés irlandais ont manifesté leur enthousiasme par de bruyants acclamations. Le *Chronicle*, de Londres, dit que la péroraison a été l'une des plus brillantes qu'aient été entendues aux Communes anglaises. La presse conservatrice comme libérale vante l'ex-chef de l'opposition canadienne, et fait des éloges de l'éloquent député.

Au préjudice du Canada

Les cercles d'immigration sont vivement contrariés, en Angleterre, au sujet de l'action des compagnies de vapeurs canadiens à l'effet d'élever le taux de 25 pour cent sur le passage des émigrants à destination du Canada.

Cette mesure regrettable arrive juste au moment où tout semblait indiquer un mouvement plus accentué d'émigration au Canada. Cette augmentation, si elle est définitivement mise en pratique, aura pour effet d'arrêter cette tendance favorable d'émigration et de contrecarrer les avantages spéciaux offerts par le gouvernement et les compagnies canadiennes de chemin de fer.

La Nouvelle-Zélande profitera beaucoup de cette action inexplicable des compagnies de vapeurs, qui ont réduit de beaucoup le taux de péage pour ce pays; la Nouvelle-Zélande pourra ainsi entrer avec grand avantage en compétition avec le Canada qui souffrira de cette compétition.

Démision de M. LeMayeur

M. Le Royer a donné, pour des motifs de santé, sa démission de président du sénat.

On affirme que la démission de M. Le Royer lui a été en quelque sorte imposée par un groupe de politiciens qui se proposent de lui donner M. Jules Ferry pour successeur.

On annonce d'autre part comme très prochaine la démission de MM. Joseph Reinach, Floquet et Clémenceau comme députés.

Un appel au patriotisme

Une adresse signée par MM. Justin McCarthy, Edward Blake, Thomas Sexton, Michael Davitt, John Dillon, Timothy M. Healey, Wm. O'Brien, Arthur O'Connor, Thos. Power O'Connor, vient d'être lancée aux Irlandais des Etats-Unis, du Canada et de l'Australie. Cette adresse fait un chaleureux appel au patriotisme irlandais; elle fait voir l'importance capitale qu'il y a pour l'Irlande d'avoir son Home Rule; l'adoption de cette mesure sera le couronnement d'une pénible étape que l'on n'a pu franchir qu'après une longue, sanglante et bien triste bataille. Pour amener le triomphe de cette lutte à mort, pour ne pas perdre le fruit de tant de larmes, de tant d'héroïques sacrifices, il faut le nerf de la guerre: l'argent.

On compte que les contributions seront nombreuses et les secours dignes des enfants de la Verte Erin.

Au Maroc

Les tribus rebelles ont forcé l'entrée de la ville de Wazan, mercredi dernier, dans l'espoir de mettre les maisons au pillage. Mais lorsqu'ils furent tous entrés dans l'enceinte de la ville, les habitants se hâtèrent de fermer les portes des remparts et ont essayé d'anéantir les assaillants.

Pendant plus de quatre heures les rues de la ville ont été le théâtre du plus affreux massacre. Des centaines de rebelles ont été tués.

L'annexion d'Hawaï

Il est dit dans une dépêche spéciale de Washington que le traité au sujet d'Hawaï ne sera probablement pas ratifié par le Sénat du cinquante-deuxième congrès. Les sénateurs républicains qui demandaient une annexion immédiate, ne sont plus aussi pressés d'en venir à une conclusion depuis que le traité a été soumis. Ils prétendent que quel que soit le parti politique qui légifère à ce sujet, cela fait peu de différence.

Dans les cercles diplomatiques, toutefois, l'administration Harrison sera considérée comme ayant eu l'honneur d'avoir fait adopter cette mesure.

Les républicains et les démocrates alliés qui s'opposent au traité ont fait voir qu'ils peuvent empêcher la ratification du traité et qu'ils ont l'intention de s'y opposer. Ceux qui sont en faveur du traité ne pressent pas l'adoption de cette mesure pour le moment. Il y a un grand nombre d'autres lois que les sénateurs ont intérêt à faire adopter. On convoquera bientôt une autre session du Sénat. Dans l'intervalle, on aura le temps de s'occuper du traité et de le faire adopter au 53e congrès.

ECHOS

LA TEMPERATURE

Toronto, 21 — 11 p. m.
Une légère dépression existe ce soir sur la région des lacs et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il y a eu légère chute de neige sur la région des lacs. Ailleurs, le temps a été beau. Minimum et maximum de la température: Esquimaux, 38-48; Calgary, 20-40; Qu'Appelle, 10-20; Winnipeg, 4-14; Port Arthur, 10-24; Toronto, 5 au-dessous, 22; Montréal, 2-14; Québec, au-dessous de zéro, 8; Halifax, 10-20. Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures.

Région des lacs—Temps nuageux à beau; modérément froid; légère chute de neige dans certaines localités; Haut du St Laurent—Temps modérément froid avec légère chute locale de neige.

A MONTREAL

C'était hier, le cinquantième anniversaire de la prise de Mgr Tanguay.

Le Conseil législatif a décidé de maintenir les dernières élections municipales. Tout le monde sera tranquille d'ici aux élections de 1894.

L'hon. John McIntosh est arrivé en cette ville, hier soir, et s'est enregistré à l'hôtel des bains turcs. M. McIntosh quoique loin d'être tout-à-fait rétabli de sa récente maladie, est cependant sur le chemin de la convalescence.

Parlant des 1682 faillites arrivées au Canada et à Terre-Neuve en 1892, le *Bradstreet* en attribue 192 à l'ineptie ou à l'incompétence; 1,096 à l'insuffisance de capital; 13 au crédit imprudent; 20 à la faillite des autres; 7 à l'extravagance; 37 à la concurrence; 190 à la crise commerciale; 21 à la spéculation et 80 à la fraude.

L'esprit d'autrefois

—Marquis, disait un jour Louis XVI au célèbre marquis de Bièvre, vous qui faites des calembours, faites-en donc un sur moi.

—Sire, répond le marquis en s'inclinant, Votre Majesté n'est pas un sujet...

—On fait des épigrammes contre Sieyès, on a tort, disait Cambacérès... son esprit est très profond. —Profond, murmura Talleyrand. Vous voulez dire creux.

A QUEBEC

La filature de coton de Montmorency vient de déclarer un dividende de 2 pour cent. Cette filature n'est pour ainsi dire qu'à ses débuts; c'est donc un succès.

M. Williams, capitaliste de New-York, qui se propose d'établir un service de tramways électriques à Québec, a visité, en compagnie de M. Coriveau, les chutes et le parcours de la rivière Montmorency en vue, suppose-t-on de mettre à exécution le projet de la formation d'une nouvelle compagnie d'éclairage et force motrice à Québec.

L'hon. M. Beaubien a annoncé l'autre jour, que la fabrication du beurre en hiver, aux buerries, dépassait les espérances du gouvernement. Tellement que, cette année, le gouvernement n'aura pas les fonds nécessaires pour donner l'octroi à la fabrication du fromage. La fabrication du beurre sera seule subventionnée, et encore on doute fort que la somme d'argent mise à la disposition du département suffise.

On voit donc que la politique agricole du gouvernement a donné un essor considérable à toutes les industries se rattachant à l'agriculture. Que ceux qui ont négligé d'en profiter se hâtent d'imiter l'exemple des autres. Il y va de l'intérêt de tous que nos cultivateurs

suivent pas à pas les progrès agricoles et se préparent une honnête aisance.

Et cette aisance, nous disons que tous peuvent y parvenir, pourvu qu'ils le veulent.

Feuillets détachés d'album:

En fait d'esprit, comme en fait d'argent, quand on n'a pas le superflu, on passe pour pauvre, et on l'est en effet.

SAINT-EUVE.

Dans la solitude, on rencontre parfois l'ennui, et il s'y nomme simplement "ennui." Dans le monde, on est assailli par les ennuis; ils s'y multiplient, ils y sont légion, et souvent ils s'y font nommer "plaisirs," mais le nom ne change rien à la chose.

Dolphine GAY.

A OTTAWA

La Cour suprême s'est ajournée hier matin, jusqu'à lundi, à cause de la maladie du juge Gwynne.

Le conseil municipal a décidé d'élever de \$250 à \$300 le coût des licences de débit de boissons.

La poursuite intentée au criminel par l'ex-maire Champagne, contre M. Pagé, du *Spectateur*, pour libelle, est rapportable aujourd'hui. On procédera.

Il est considéré comme certain que le conseil de ville décidera dans la négative la question de huit heures dans le département de l'aqueduc.

Le magnifique édifice à dix étages que le sénateur Clewose propose de construire au coût de \$500,000, est destiné, paraît-il, à être un hôtel qu'exploitera la compagnie du Pacifique canadien.

Les quatrains célèbres

M. J. Sullès, chef de division de la presse sous l'Empire, invité à un dîner par le *Figaro*, refusa en ce quatrain:

A qui je suis, à qui je fus,
Rien ne coûte autant qu'un refus;
Mais, à la fois, on ne peut être
Braconnier et garde champêtre.

Le plan de Faribault

L'*Echo de l'Ouest*, de Minneapolis fait ressortir, dans un article dicté par le bon sens, l'absurdité d'un plan qui ne peut être mis en pratique qu'avec la coopération et l'assentiment des catholiques et des protestants, et qui ne rencontre que de l'opposition chez ces derniers.

"Depuis près de deux ans, dit-il, le clergé et la presse catholiques des Etats-Unis, disent, avec un sérieux qui prouve toute l'importance qu'elle a acquise ici, la question de la transformation des écoles paroissiales en écoles neutres, c'est-à-dire la généralisation du plan inauguré à Faribault et à Stillwater, par Mgr Ireland, archevêque de St Paul.

Cette controverse divisa les membres de l'Eglise Catholique aux Etats-Unis, depuis les archevêques jusqu'aux simples laïques en deux camps bien tranchés.

D'un côté se rangèrent ceux qui, s'appuyant sur l'expérience du passé et sur les encycliques de Pie IX et de Léon XIII voulurent maintenir intacts nos écoles paroissiales et insistèrent sur la nécessité, au point de vue de la conservation de la religion, d'une instruction religieuse donnée dans ces mêmes écoles.

De l'autre se groupèrent ceux qui, voulant avant tout et surtout américaniser l'Eglise catholique aux Etats-Unis, pensèrent qu'on pourrait, sans danger pour la religion, transformer nos écoles paroissiales catholiques en écoles publiques c'est-à-dire en écoles "sans Dieu."

Le dernier mot, dans cette controverse entre catholiques, est loin d'avoir été dit, et nous sommes pour ainsi dire certain d'avoir à y revenir avant longtemps.

Quoi qu'il en soit, cette polémique entre catholiques, (tout en ayant en sa raison d'être) n'a avancé absolument rien la question proprement dite, c'est-à-dire en tant qu'elle concerne la généralité du peuple américain.

Que les catholiques aient discuté, qu'ils discutent encore entre eux si la généralisation du plan de Faribault serait favorable ou défavorable aux intérêts de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, c'est parfait; mais il n'en reste pas moins un fait avéré: c'est là qu'ils discutent entre catholiques, 20: que cette transformation ne saurait être opérée par les catholiques seuls et 30: qu'ils ont, avant tout et surtout, à traiter avec des protestants.

A notre point de vue donc, les catholiques qui demandent le maintien pur et simple de nos écoles paroissiales ont, pour eux, un argument irréfutable: c'est que,

pour la réalisation de leur plan, ils s'appuient sur la constitution même des Etats-Unis et qu'ils ne demandent et n'ont aucun besoin de demander quoi que ce soit à l'élément protestant qui forme les neuf dixièmes de la population des Etats-Unis.

Pour eux, vouloir c'est pouvoir. Les partisans de la transformation des écoles paroissiales en écoles publiques, au contraire, poursuivent un but aléatoire, qu'ils n'atteindront jamais sans la participation et sans le consentement de l'élément protestant.

Mais, n'est-ce pas une chimère, que de compter sur cette participation, sur ce consentement? On serait presque tenté de le croire d'après la marche des événements.

Tous nos lecteurs se rappellent à quelles protestations aussi vigoureuses qu'acérées, à quelles attaques de toutes sortes, contre le *Romanisme* donneront lieu de la part des protestants, la transformation des deux écoles de Stillwater et de Faribault.

Or, si ces deux faits, qu'on était alors en droit de ne considérer que comme simplement isolés, ont causé dans toute l'étendue de la République américaine, une sensation aussi forte, il fallait bien s'attendre à ce fait, que toute tentative tendant à généraliser ces faits isolés, serait immédiatement dénoncée au gouvernement américain.

Et ce fait n'a pas manqué de se produire. En effet, la société protestante ayant pour nom "Ligue Nationale pour la protection des Institutions américaines" a déposé devant le Sénat et la Chambre des Députés de Washington, qui l'ont transmis à leur "Judiciary committee" l'amendement suivant à la Constitution des Etats-Unis:

Nul état ne pourra voter aucune loi relativement à l'établissement d'une religion ou en prohibant le libre exercice; il ne pourra employer ni ses propriétés, ni son crédit dans le but de fonder, de maintenir ou d'aider par subventions, paiements pour services, dépenses ou autrement, aucune église, aucune institution, société ou entreprise religieuse qui est en tout ou partie sous une direction sectaire ou ecclésiastique.

Or, comme cet amendement est présenté par les chefs des sectes protestantes des Etats-Unis, connus sous le nom de "Baptists, Methodists, Presbyterians, United Presbyterians, Episcopalian, Congregationalists, etc., etc." il pourrait arriver qu'il fût adopté.

Et s'il en est ainsi, à quoi auront servi les discussions entre catholiques?

Dans tous les cas, et quel que soit le sort réservé à cet amendement, un effet moral se sera produit, démontrant clairement que la masse des Américains protestants est opposé au plan de Mgr Ireland.

Donc, avant de vouloir transformer nos écoles paroissiales en écoles publiques, il eût été, ce nous semble, beaucoup plus rationnel de la part des *américaniseurs* à outrance, de savoir avant tout, non pas si les catholiques étaient ou non en faveur de cette transformation, mais bien si les protestants qui, nous le répétons forment les neuf-dixièmes de la population des Etats-Unis, veraient, eux, cette transformation d'un bon œil.

C'est été beaucoup plus américain.

NOTES D'HYGIENE

Journalisme et santé

Le *Journalisme et l'Hygiène*, tel est le titre d'un intéressant mémoire communiqué au meeting de l'Institut du Journaliste du Royaume-Uni par un médecin littéraire. Pour notre confrère la vie du reporter est particulièrement sujette à des accidents de toute nature, et nul plus que lui n'est une victime née du surmenage intellectuel.

Le confortable et le journalisme n'ont jamais fait bon ménage; l'obscurité, la poussière, le bruit des machines, les odeurs nocives l'accompagnent, la plupart du temps, dans les salles de rédaction, sans compter que l'exercice insuffisant auquel il peut se livrer, le manque de sommeil et l'irrégularité des repas viennent s'ajouter à ces impédiments et menacer son existence. Si l'on veut adjoindre à ces causes premières l'abus presque obligatoire que les journalistes font des boissons alcooliques, soit comme apéritifs, soit comme dérivatifs à la fatigue physique ou intellectuelle, on se rendra facilement compte du danger inévitable que cette profession présente pour la santé, sans qu'il soit cependant facile de la modifier sensiblement. (*Journal d'Hygiène*).—Hélas! Rien n'est plus vraie que cette lamentable description. Nous nous permettrons d'en garantir la parfaite exactitude. (M. B.)

—Manteaux et Gilets en Soie et en laine que toutes sortes de vêtements d'hiver, en vente chez S. Carley.

Dr HORACE PEPIN, Dentiste,
No 102 rue Saint-Laurent. Satisfaction garantie pour tous ouvrages tels que: Dentiers, obturations (plombages) traitements des gencives—Dents email, léon, (nettoyées). Extraction sans douleur. 113-1 an

La palpitation du cœur, l'état nerveux, le tremblement, le mal de tête nerveux, les pieds et les mains froids, douleurs dans le dos et autres formes de faiblesses sont soulagés par les pilules de fer de Carter, préparées spécialement pour le sang, les nerfs et le tempérament.

—Pour les cors, les verrues, les oignons employez le Wight's Corh & Wart Cure. En vente chez les pharmaciens 25c la bouteille ou chez J. H. Nault, Prop. 2419 rue Notre-Dame.

—Achetez des jouets et des présents utiles pendant la vente à bon marché, chez S. Carley.

—Les rhumes sévères sont rapidement guéris par l'usage du Sirop anticonsumptif de Bicklé, une médecine d'une pénétration extraordinaire et d'une grande propriété de guérison. Ceux qui s'en sont servi reconnaissent que c'est la meilleure médecine vendue pour la toux, l'inflammation des poumons et toutes les affections de la gorge et de la poitrine. Elle est agréable au goût, ce qui la fait la favorite des dames et des enfants.



CARTER'S
LITTLE LIVER
PILLS

Les Petites Pilules de Carter pour le Foie GUERISSENT

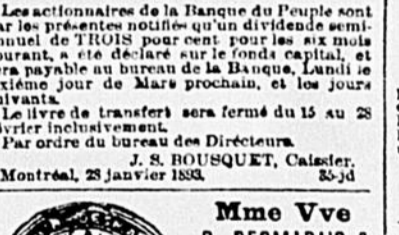
LE MAL DE TETE

BILIEUX

La Banque du Peuple
AVIS

La Banque du Peuple
Dividende No 113

La Banque du Peuple
NOTES D'HYGIENE



MURRAY & LANJAN



GASTOR-FLUID



MURRAY & LANJAN
AROMATIQUE



FATHER KÖNIG'S
NERVE TONIC

GRATIS
Koenig Med. Co., Chicago, Ill.

BREVET HEESON
Les Grilles pour Fournaise

UN JOB LOT
100,000

Bonnes Enveloppes
MORTON, PHILLIPS & CIE

CASTOR-FLUID

Hotel Riendeau

Hotel Riendeau

Hotel Riendeau

Hotel Riendeau

Hotel Riendeau

Hotel Riendeau

Hotel Riendeau

Hotel Riendeau

Hotel Riendeau

PARLEMENT FEDERAL

Le Sénat a siégé quelques instants, ce matin. L'honorable M. Angers a présenté un bill pour amender la loi concernant les fêtes légales, en retranchant de la liste de ces fêtes, l'Annunciation, la Fête-Dieu et la St-Paul. C'est la conséquence de la récente décision des évêques, en vertu de laquelle ces fêtes ne sont plus d'obligation.

CHAMBRE DES COMMUNES

Au début de la session, M. McCarthy présente une énorme liasse de pétitions portant la signature de 20,000 "Patrons of Industry," qui demandent l'abolition des droits sur l'alcool, le charbon, le bois, le fil d'engorgement et le fil barbelé, et aussi l'adoption d'une loi faisant une offense criminelle des "combines."

M. Belley et de Chicoutimi et Saguenay, reprend le débat sur le budget. "Sur la prospérité du pays," dit-il, c'est hier l'évidence, et le peuple sait faire la différence entre le régime qui a produit cette prospérité et celui qui l'a fait mourir de faim pendant quatre ans.

M. Belley démontre ensuite que la protection a été utile aux cultivateurs et qu'entre autres choses, elle a donné au gouvernement des revenus qui lui ont permis de construire divers chemins de fer spécialement dans les districts agricoles.

Au sujet de l'élection de Plaisir, il a prouvé par des extraits du "Canadian," que M. Tarte était connu comme un adversaire de la réciprocité illimitée. Les libéraux prétendent que les conservateurs font leur élection avec l'argent des manufacturiers. C'est aussi faux qu'il est vrai que les libéraux ont fait la lutte, en 1891, avec l'argent pris dans les coffres publics.

M. Belley termine par un bel éloge de sir John Macdonald et de sir John Thompson. Vient ensuite M. Monette, qui parle de l'émigration, des maîtres de la classe agricole et des vertus du parti conservateur.

M. Sproule lui succède du côté conservateur, et à 8 heures la séance est levée.

SEANCE DU SOIR

M. McMillan (Huron) ouvre la séance au soir et continue le débat sur le budget. Il y a eu un discours de deux heures et cinq minutes, et trouve moyen de ne rien dire de nouveau.

M. Berghin lui répond, puis succède M. Tarte. M. Tarte répond d'abord à M. Belley qui l'avait accusé de s'être présenté comme protectionniste dans l'Islet. Puis il attaque le tarif actuel, n'en demandant pas l'abolition, mais la réduction. Il parle longuement de ce qu'il appelle la dépopulation des campagnes, mais son discours porte surtout sur la question des écoles du Manitoba. Il prétend que les ministres n'ont pas rempli leurs promesses et il dit qu'il soulèvera la question devant le parlement à la prochaine session.

A 11:50 hrs la Chambre s'ajourne.

LEGISLATURE PROVINCIALE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

La séance est ouverte à 3 heures et demi.

Pour la première fois, cette année, M. Sheehy prend son siège au milieu des applaudissements des deux côtés de la Chambre.

Sur l'ordre du jour, M. Augé avait un bill intitulé: Loi modifiant le code civil relativement aux personnes qui font usage de l'opium ou autre narcotique, mais l'honorable M. Taillon dit qu'il n'était plus temps de présenter des bills en conséquence de celui de M. Augé est retiré.

En ce moment, M. Morris, un des députés de Montréal prend également son siège pour la première fois et est acclamé par tous les députés.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides et adopte plusieurs items du budget, entre autres \$112,408 pour la législation, une somme de \$84,347 ayant déjà été votée, révision du Code de Procédure Civile, \$3,000.

L'honorable M. Casgrain dit que la révision sera terminée dans quelques mois. Une copie en sera envoyée aux intéressés vers le mois de septembre et les amendements qui ont été faits seront soumis à la Chambre à la prochaine session.

REORGANISATION JUDICIAIRE

L'hon. M. Casgrain parlant de son bill concernant la réorganisation des tribunaux judiciaires dit que plusieurs députés et membres du barreau lui ont demandé de ne pas insister pour la suppression de son bill à cette session, mais d'attendre l'année prochaine. Il y consent, espérant que tous députés et hommes de loi, profiteront de ce délai pour étudier le bill et faire les suggestions qu'ils jugeront nécessaires.

Le bill devra être discuté dès les premiers jours de la prochaine session. Il y aura probablement des amendements à faire au projet d'une nouvelle division des districts des cours criminelles.

Après plusieurs autres explications, l'hon. M. Casgrain retire son projet de loi pour cette année.

M. Marchand félicite le procureur général de cette décision, vu que la Chambre n'est pas prête à se prononcer immédiatement sur une innovation aussi importante.

M. Marchand dit que le projet de loi a pour but la centralisation des affaires judiciaires dans les grands centres; ce qui aura pour résultat de faire beaucoup de tort aux campagnes. Parlant de la division des districts pour fins judiciaires, M. Marchand dit que la question des dépenses est une affaire secondaire. Lors même qu'il n'y aurait qu'un seul prisonnier dans un district, le terme de la cour du Banc de la Reine doit être tenu pareillement afin de donner à ce malheureux l'occasion de se défendre. Il félicite lui aussi l'honorable M. Casgrain de renvoyer ce projet de loi à la prochaine session.

LES CHEMINS DE FER

Le bill de l'honorable M. Nantel modifiant la loi concernant les chemins de fer, le paiement de certaines dettes de construction et la vente de ces chemins, est discuté en comité général et adopté.

SALAIRE DES REGISTREURS

Le bill de l'honorable M. Casgrain concernant le traitement des registraires, est adopté. Le bill ne concerne que les registraires de Québec et Montréal.

SEANCE DU SOIR

L'AFFAIRE BOURBONNAIS-MARCOUX L'orateur reprend son siège à 8 heures et demi.

M. Allard présente la résolution suivante: "Attendu qu'il appert par les documents produits devant la Chambre: 1o Que le premier mars 1890, Bienvenu Marcoux, de St Polycarpe, a été nommé garde-foin et assistant-garde-foin à un salaire qui devait être fixé à une somme d'au moins \$500 par année;

2o Qu'il aurait été retiré pour et au nom du dit Bienvenu Marcoux en sa dite qualité, du département des terres de la couronne une somme de \$1,714.50. 3o Qu'en faisant une déclaration solennelle et reconnue devant le district électoral de Soulanges, a retiré du gouvernement de la province de Québec, pour moi et en mon nom, en différents temps, étant pour mon salaire comme garde-forestier au service du dit gouvernement, la somme de dix-sept cent quatre-vingt piastres, pour la dite période de quatre années, par moi et en mon nom du gouvernement, par le dit Avila G. Bourbonnais, l'ont été durant la période de temps écoulé de cette date à venir à l'hiver dernier.

Que je n'ai jamais autorisé le dit Avila G. Bourbonnais à présenter au gouvernement aucun compte et que je ne l'ai jamais non plus autorisé à retirer les dites sommes représentant mon salaire, comme je le dis plus haut.

Que les comptes produits au département des terres de la couronne, ainsi en mon nom ne sont pas exacts, les divers items y mentionnés ne sont pas conformes aux faits et ces comptes n'ont jamais été faits par moi et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et en vertu de la loi concernant les serments extra-judiciaires et j'ai signé.

(Signé) BIENVENU MARCOUX. Déclaré devant moi à Montréal ce vingt-cinquième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-douze. (Signé) L. W. SCOTT, J.P.P.Q.

4o Que par une lettre en date du 5 décembre 1892, adressée à l'hon. E. J. Flynn, commissaire des terres de la Couronne le dit Bienvenu Marcoux déclarait ce qui suit:

Rigaud, 5 décembre 1892. Honorable E. J. Flynn, Monsieur le ministre, J'ai, à Montréal, le 25 décembre dernier, fait une déclaration solennelle attestant que je n'avais jamais autorisé M. Avila Bourbonnais, M. P. du comté de Soulanges, à retirer aucun argent du gouvernement de Québec sur mon salaire de garde forestier. J'ai eu l'honneur de vous transmettre, le même jour, la dite déclaration. Je crois que M. Bourbonnais a retiré près de \$1,714.50 pour moi sans aucune autorisation.

Sur cet argent, il m'a donné \$500.00. Maintenant, je vous serais bien obligé si vous pouviez me payer la balance qui me revient. J'ai été nommé garde forestier le premier mars 1890, avec un salaire de pas moins de \$500.00 par an. Les autres restes en fonctions jusqu'au 10 mai 1892. J'ai reçu avis à cette dernière date, de votre département, qu'à l'avenir je serais payé qu'en autant que je serais employé, etc. Je suis en grand besoin d'argent. Je vous serais très obligé si vous pouviez me dire si l'argent mentionné est le plus possible. Ma déclaration doit être une bonne preuve que les avancés faits par moi sont vrais et s'il vous fallait d'autres preuves, je serais à votre disposition. Il serait bien malheureux pour moi que je vinsse à perdre sur mon salaire.

Voici ma réclamation: 2 ans, 2 mois et 10 jours de salaire à \$500.00, plus un voyage fait à Québec, en octobre dernier. On m'a payé un voyage semblable fait en février dernier \$15.00, soit en tout une réclamation de \$757.77. J'ai l'honneur d'être, Votre humble serviteur, BIENVENU MARCOUX.

Attendu que le dit Avila G. Bourbonnais mentionné dans la dite déclaration et la dite lettre ci-haut mentionnée, est un des membres de cette Législature.

Attendu que si les faits allégués dans la dite déclaration solennelle et la dite lettre sont vrais, le dit Avila G. Bourbonnais a agi de manière à enfreindre les privilèges de cette Chambre, et que les dites actes sont contraires à la dignité de cette Chambre.

Il est résolu que la dite déclaration et la dite lettre soient référées au comité des privilèges et élections de cette Chambre pour que le dit comité s'enquière de la vérité des faits qui y sont allégués et fasse tout rapport qu'il juge convenable.

M. Girard demande que cette question soit renvoyée à demain vu que M. Bourbonnais est absent et qu'il ne peut se défendre.

L'honorable M. Taillon répond que le député de Soulanges était à Québec, lorsque la demande de production des documents a été soumise. Il avait alors une occasion de se défendre. Mais il n'a rien dit. Il n'a plus reparu à la Chambre.

On ne peut pas prolonger la session pour lui. M. Déchéne prétend qu'un député ne peut être accusé en Chambre et expulsé qu'après avoir été condamné par les tribunaux.

L'honorable M. Casgrain—Nous voulons soumettre ces documents au comité des privilèges et élections afin de donner à M. Bourbonnais l'occasion de s'expliquer et de se défendre. Les accusations sont tellement graves qu'il y a va de la dignité de la Chambre de vérifier les faits au plus tôt.

M. Taillon fait un long discours pour défendre M. Bourbonnais, puis la motion de M. Allard pour soumettre les documents au comité des privilèges et élections est adoptée.

La Chambre se forme de nouveau en comité général au sujet du bill de la commission de chemin de fer de ce comté de l'Île de Montréal.

M. Carby dit que ce chemin de fer rendra de grands services à la métropole.

MARCHE DE DETAIL

Table listing market prices for various goods like flour, sugar, and oil. Includes items like 'L'ÉTOILE', 'Pommes de terre', 'Oignons', 'Carottes', etc.

L'honorable M. Nantel dit que nous avons de nombreux exemples où les grandes compagnies de chemin de fer pourraient continuer leurs voies dans les villes sans l'autorisation des autorités municipales. Aujourd'hui, à Montréal, c'est la compagnie des chemins de fer qui a le monopole du transport des citoyens dans les rues, et grâce à l'influence extraordinaire de cette compagnie, il serait impossible pour les villes sans l'autorisation des autorités municipales de faire passer des autorisations de conseil municipal d'établir un autre service dans la ville et faire une concurrence dont les citoyens ne pourraient profiter. Le d. bat est continué par MM. Augé, Ville-neuve, Lussier et Parizeau.

La clause pour autoriser la compagnie à faire passer sa voie dans les municipalités de l'Île, sans l'autorisation des conseils municipaux, excepté dans la ville de Montréal où il faudra l'autorisation du conseil, est adoptée; puis le comité se lève.

M. Cartier propose la deuxième lecture du bill du Conseil législatif, modifiant la loi relative aux médecins et aux chirurgiens.

L'hon. M. Flynn insiste sur la nécessité de faire passer des examens sévères aux aspirants médecins, vu que l'on confie à ceux-ci la vie des citoyens. Les universités ne doivent pas avoir peur d'envoyer leurs élèves subir un examen devant le collège des médecins et l'éleve lui-même devrait se faire une gloire de prouver qu'il a des connaissances sérieuses en médecine.

L'honorable M. Hall propose que le bill soit renvoyé au comité de législation.

L'honorable M. Flynn—Dans ce cas, le bill ne sera pas adopté à cette session et ne sera pas pris en considération.

M. McDonald propose en sous-amendement que le bill soit renvoyé à un comité spécial parce que le comité de législation a la main dure et étouffe facilement les bills.

L'hon. M. Casgrain proteste contre cette insinuation. Les amendements sont perdus, le bill est lu une deuxième fois et envoyé au comité général.

M. Huet propose que le bill touchant la succession de James McCreedy soit remis sur les ordres du jour. Perdu par un vote de 27 contre 20. Et la Chambre s'ajourne.

OBLIGÉ DE SE RETRACTER

Au cours du débat sur l'affaire Bourbonnais, M. Déchéne ayant employé une expression injurieuse à l'égard d'un député, l'honorable M. Taillon demanda rétractation.

M. Déchéne dut quitter la salle pendant que la Chambre délibérait sur son sort et en son absence.

MM. Marchand et Mercier ont donné des explications qui ont été acceptées. L'incident a produit un certain émoi.

COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMMUNE DE LAPRAIRIE Le bill demandant la vente de la commune de Laprairie a été soumis une deuxième fois, ce matin, au comité des bills privés et a été de nouveau rejeté après une longue discussion.

Cette fois, le bill est mort et bien mort.

LE SCANDALE DU CANADA ATLANTIQUE

Le comité des comptes publics a commencé, ce matin, son enquête au sujet du subsidé de \$185,000 payé par le gouvernement Mercier au Canada Atlantique.

M. H. B. Rainville est accusé d'avoir reçu une commission de 3 p. c., c'est-à-dire \$5,550. On a entendu M. Machin qui a produit l'ordre en conseil décrétant le paiement du subsidé. Les mandats ont été émis le 22 mai 1891. Le premier paiement a été fait le 1er juin \$2,000; et le second le 9 juillet, \$100,000. M. Machin a dit que les paiements avaient été faits régulièrement.

Demain on s'occupera de la seconde partie, qui concerne M. Rainville.

LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS M. Hogan, entrepreneur du chemin de fer de la Baie des Chaleurs a eu ce matin une entrevue avec l'honorable M. Nantel, commissaire des travaux publics et l'honorable commissaire des terres de la couronne. On y a discuté la question de la continuation des travaux.

Il est probable que les travaux seront continués.

PAROISSE ST VINCENT DE PAUL

Dimanche, avait lieu, dans l'église paroissiale de St Vincent de Montréal, une inépuisable érémonie.

Plus de dix-sept cents chefs de famille présentaient place dans l'enceinte de ce temple magnifique.

Le Révd Père Desjardins, S.J., parla avec éloquence sur les devoirs des parents chrétiens vis-à-vis de leurs enfants, sur la nécessité de les former, dès le bas âge, à la pratique de la vertu; et leur offrit pour modèle la sainte famille de Nazareth, Jésus, Marie, Joseph.

MARCHE DE DETAIL

Table listing market prices for various goods like flour, sugar, and oil. Includes items like 'L'ÉTOILE', 'Pommes de terre', 'Oignons', 'Carottes', etc.

L'honorable M. Nantel dit que nous avons de nombreux exemples où les grandes compagnies de chemin de fer pourraient continuer leurs voies dans les villes sans l'autorisation des autorités municipales. Aujourd'hui, à Montréal, c'est la compagnie des chemins de fer qui a le monopole du transport des citoyens dans les rues, et grâce à l'influence extraordinaire de cette compagnie, il serait impossible pour les villes sans l'autorisation des autorités municipales de faire passer des autorisations de conseil municipal d'établir un autre service dans la ville et faire une concurrence dont les citoyens ne pourraient profiter. Le d. bat est continué par MM. Augé, Ville-neuve, Lussier et Parizeau.

La clause pour autoriser la compagnie à faire passer sa voie dans les municipalités de l'Île, sans l'autorisation des conseils municipaux, excepté dans la ville de Montréal où il faudra l'autorisation du conseil, est adoptée; puis le comité se lève.

M. Cartier propose la deuxième lecture du bill du Conseil législatif, modifiant la loi relative aux médecins et aux chirurgiens.

L'hon. M. Flynn insiste sur la nécessité de faire passer des examens sévères aux aspirants médecins, vu que l'on confie à ceux-ci la vie des citoyens. Les universités ne doivent pas avoir peur d'envoyer leurs élèves subir un examen devant le collège des médecins et l'éleve lui-même devrait se faire une gloire de prouver qu'il a des connaissances sérieuses en médecine.

L'honorable M. Hall propose que le bill soit renvoyé au comité de législation.

L'honorable M. Flynn—Dans ce cas, le bill ne sera pas adopté à cette session et ne sera pas pris en considération.

M. McDonald propose en sous-amendement que le bill soit renvoyé à un comité spécial parce que le comité de législation a la main dure et étouffe facilement les bills.

L'hon. M. Casgrain proteste contre cette insinuation. Les amendements sont perdus, le bill est lu une deuxième fois et envoyé au comité général.

M. Huet propose que le bill touchant la succession de James McCreedy soit remis sur les ordres du jour. Perdu par un vote de 27 contre 20. Et la Chambre s'ajourne.

OBLIGÉ DE SE RETRACTER

Au cours du débat sur l'affaire Bourbonnais, M. Déchéne ayant employé une expression injurieuse à l'égard d'un député, l'honorable M. Taillon demanda rétractation.

M. Déchéne dut quitter la salle pendant que la Chambre délibérait sur son sort et en son absence.

MM. Marchand et Mercier ont donné des explications qui ont été acceptées. L'incident a produit un certain émoi.

COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMMUNE DE LAPRAIRIE Le bill demandant la vente de la commune de Laprairie a été soumis une deuxième fois, ce matin, au comité des bills privés et a été de nouveau rejeté après une longue discussion.

Cette fois, le bill est mort et bien mort.

LE SCANDALE DU CANADA ATLANTIQUE

Le comité des comptes publics a commencé, ce matin, son enquête au sujet du subsidé de \$185,000 payé par le gouvernement Mercier au Canada Atlantique.

M. H. B. Rainville est accusé d'avoir reçu une commission de 3 p. c., c'est-à-dire \$5,550. On a entendu M. Machin qui a produit l'ordre en conseil décrétant le paiement du subsidé. Les mandats ont été émis le 22 mai 1891. Le premier paiement a été fait le 1er juin \$2,000; et le second le 9 juillet, \$100,000. M. Machin a dit que les paiements avaient été faits régulièrement.

Demain on s'occupera de la seconde partie, qui concerne M. Rainville.

LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS M. Hogan, entrepreneur du chemin de fer de la Baie des Chaleurs a eu ce matin une entrevue avec l'honorable M. Nantel, commissaire des travaux publics et l'honorable commissaire des terres de la couronne. On y a discuté la question de la continuation des travaux.

Il est probable que les travaux seront continués.

PAROISSE ST VINCENT DE PAUL

Dimanche, avait lieu, dans l'église paroissiale de St Vincent de Montréal, une inépuisable érémonie.

Plus de dix-sept cents chefs de famille présentaient place dans l'enceinte de ce temple magnifique.

Le Révd Père Desjardins, S.J., parla avec éloquence sur les devoirs des parents chrétiens vis-à-vis de leurs enfants, sur la nécessité de les former, dès le bas âge, à la pratique de la vertu; et leur offrit pour modèle la sainte famille de Nazareth, Jésus, Marie, Joseph.

Advertisement for BRISTOL PILULE DE SUCRES. Includes a circular logo with 'BRISTOL' and 'LE REMÈDE INFAILLIBLE'. Text lists ailments like 'Dyspepsie', 'Indigestion', 'Constipation', etc.

Mesdames et Mesdemoiselles

Notre installation de Manteaux et Collettes est maintenant au complet. Une visite que nous sollicitons respectueusement de votre part, vous donnera la certitude que notre collection de manteaux est des mieux choisies, et, leur patron du dernier goût.

ARCAND FRERES

III RUE SAINT-LAURENT

LA ROYALE

COMPAGNIE D'ASSURANCE D'ANGLETERRE BUREAU PRINCIPAL, 21 Canada, Montréal. CAPITAL PLACEMENTS \$10,000,000 \$30,000,000

RESSORTS DE PORTE PNEUMATIQUES "ECLIPSE" fermant les portes sans bruit. Assiettes et plats couverts, Réchauds à eau chaude.

L. J. A. SURVEYER, No 6 rue St Laurent

Abonnez-vous à "L'ETENDARD"

Le seul journal français quotidien, au Canada, absolument indépendant de tous partis politiques. ABONNEMENT QUOTIDIEN 1 mois \$1.50 6 mois \$8.00 12 mois \$15.00

LES BONS ROMANS

FEUILLETONS DE "L'ETENDARD" y. Chien d'Or, 2 vols. 75 Cts Gabrielle 50 " Le Serment au Corsaire 50 " Le Retour Fatal 50 " Le mariage de l'autre monde 50 "

ENCRES A. MAURIN

G. TOIRAY-MERIN, Successeur L'AZULINE D'une jolie nuance bleue en écriture. L'ÉCRIVEUSE La seule donnant des copies parfaites, courantes de suite au noir parfait.

Pourquoi Tousser

Quant UNE SEULE bouteille de Prunel est suffisante pour une guérison. Les premiers prix suivants ont été décernés à la MACHINE BÉDDINGTON: American Institute Fair, New York, 1893.

MACHINE A COUPER

de Bédington pour Robes et Manteaux. Les premiers prix suivants ont été décernés à la MACHINE BÉDDINGTON: American Institute Fair, New York, 1893.

Mad. H. A. RIOPELLE 448 rue St-Jacques et 164 rue St-Laurent

LEGAT, PELLETIER & FONTAINE AVOCATS NO 105, OTE LAMONTAGNE, BASSE-VILLE QUÉBEC

Lamothe & Trudel AVOCATS No 35 RUE ST JACQUES, Montréal

F. ED. MELOCHE Professeur à l'École des Arts. DE MONTRÉAL

L. C. BOURGEOIS NOTAIRE 455 RUE RACHEL ARGENT A PRETER

J. EMLE VANIER Ancien élève de l'École Polytechnique. INGÉNIEUR CIVIL, ARPEUR

PAUZE & LAMOUCHE Magasin de peintures, Ferronneries et Tapiseries, Matériaux Artistiques, une spécialité.

M. GARAND NOTAIRE 10 rue St-Lambert, Montréal

H. A. MILLER Peintre de maisons, d'enseignes et de Plâtres, Tapissier et Décorateur, Horloger, Vitrinier, Imprimeur, Blanchisseur, etc.

DASTOUS & LEGER Grands départs français de la compagnie d'assurance "SUN LIFE"

VIGÉANT & GUILBAULT Ferblantiers, Plombiers et Couvresseurs, Poseurs d'Appareils à Gaz, à Vapeur et à Eau chaude, et Fabricants de Corniches.

L. W. Telmosse & Cie (Successors of Gauthier & Telmosse) IMPORTATION

DR. G. A. GENDREAU CHIRURGIEN-DENTISTE No 20 RUE ST LAURENT

L. C. De TONNACOUR à l'honneur d'annoncer qu'il a ouvert depuis le 5 Décembre un établissement de Tailleur pour Dames, au-dessus de son magasin actuel.

Baume Calarrhal DI NEY

M. L. ROBERTS, Pharmacies

M. L. ROBERTS, Pharmacies

M. L. ROBERTS, Pharmacies

WELLINGTON MEDICAL HALL 141 rue Wellington, Montréal

COLONNE CARSLLEY

Montréal, 22 Février, 1933.

Belle Perspective!

L'augmentation de nos ventes en 1932, sur les années précédentes dans la plupart de nos départements est une bonne indication que notre commerce de manteaux pour le printemps prochain montrera l'accroissement habituel des affaires.

S. CARSLLEY.

Il faut aller de l'avant

Nous considérons que rien de ce qui peut se contrôler, sauf l'indifférence ou la négligence personnelle ne peut arrêter l'augmentation croissante de notre commerce.

NOUS AVONS DE GRANDS AVANTAGES sur toutes les autres maisons canadiennes; et en usant convenablement de ces avantages et autres facilités et en les augmentant constamment notre chiffre d'affaires augmentera dans l'avenir de même qu'il s'est toujours accru dans le passé.

Changements importants

Les changements ou les modifications des immeubles cette saison finiront à développer TROIS DÉPARTEMENTS: principalement, savoir: Les Manteaux, les Tapis, les Vêtements d'Enfants.

Embarassés!

Notre département de manteaux a été fortement embarrassé l'hiver dernier par suite du manque de place. Il y sera promptement remédié par les modifications que nous allons y apporter.

Les salles pour tapis sont bien améliorées, elles offrent plus d'espace.

En attendant!

En attendant, rappelez-vous que toute cette semaine nous faisons une vente spéciale de Manteaux, Gilets, Pardessus et coupons.

S. CARSLLEY.

Nouvelles Etoffes à Robes

D'authentiques arrivages d'Étoffes à Robes du printemps ont été mis en stock, ils comprennent les plus nouveaux genres en

DRAP POUR COSTUMES
TWEEDS POUR COSTUMES
SERGES À ROBES
DE LAINES FRANÇAISES

Dans toutes les nuances nouvelles et enviables
Étoffes Bariolées, Nouveaux Placids
Bayures Nouvelles, Nouveaux Dessins

S. CARSLLEY.

Satins Fleuris

Magnifique collection de tous les dessins et de toutes les couleurs les plus choisies en

Satins Fleuris,
Drillés, Fleuris,
Zéphirs Fleuris,
Zéphirs Lustrés,
Cambrais Fleuris,
Delainettes Fleuris,
Guingamps Écossais,
Cambray Français.

Tous les dessins possibles.
Toutes les nuances désirables à choisir.

S. CARSLLEY.

Marchandises d'Hiver Bon Marché exceptionnel
Toutes réduites à des Prix Spéciaux

Chaque département offre actuellement quelques lignes à bon marché et continuera à le faire pendant le reste du mois.

Manteaux

Encore quelques jours seulement pour la vente des manteaux à bon marché.

Tous les manteaux d'hiver sont actuellement réduits aux plus bas prix possibles pour faire place aux marchandises du printemps.

S. CARSLLEY.

Nouveaux Gilets de printemps
Justement reçu quelques caisses de nouveaux gilets de printemps dans les tailles pour dames et demoiselles.

Manteaux à moitié prix

Nous offrons encore les manteaux et les gilets d'hiver et d'automne à moitié prix.

S. CARSLLEY.

Couvertures et couvrepieds

Couvertures blanches, grandes, \$1.75 la paire.
Couvertures grises, grandes, \$1.35 la paire

Vraies Couvertures Whitney, dans tous les poids, à prix réduits.
Couvertures canadiennes pure laine, dans tous les poids, à prix réduits.

Couvrepieds Couvrepieds

Couvrepieds Alambra en couleur, 85c
Couvrepieds Honeycomb blanc, 85c
Édredons, de toutes dimensions, à prix réduits.

Confortables pour grand lit, 75c
Une ligne de confortables plus pesants, \$1.04
Sets de lit en dentelle à prix réduits.

S. CARSLLEY.

Nouveaux tapis de Tapestry

avec bordures assorties, dans le plus grand choix de dessins et de nuances.

NOUVEAUX TAPIS DE BRUXELLES
avec bordures assorties, dans le plus grand choix de dessins et de couleurs.

NOUVEAUX TAPIS DE LAINE

Justement reçu quelques modèles splendides dans ces marchandises pour le printemps.

Nouveaux tapis Union à tous prix depuis 80 cts.
NOUVEAUX TAPIS DE CORRIDORS et D'ESCALIERS

Tapis de tapetstry pour escaliers, 80c
Tapis de Bruxelles pour escaliers, 85c

S. CARSLLEY.

RIGBY RIGBY RIGBY

Le pardessus Rigby imperméable est exactement ce qui convient pour le printemps prochain.

Parfaitement Pareux

L'Étoffe pour Pardessus Rigby nouvellement introduit est aussi pareux que le meilleur tweed écossais ou canadien et résiste à la pluie aussi efficacement que le caoutchouc et le linoléum. L'Étoffe pour pardessus Rigby pour dames et messieurs a été un succès dès le début et sa popularité au Canada se répand sans cesse.

S. CARSLLEY
1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775
1777 RUE NOTRE-DAME

A TRAVERS LES ETATS-UNIS

CHEZ LES AMERICAINS

PROVIDENCE, R. I. — Hormidas Rochon de la rue Amity, avertit la police de la disparition de sa fille Corinne, âgée de 15 ans, qui a laissé son domicile depuis 4 mois.

NEW-HAVEN, Conn. — M. et Mme Hugo ont célébré mardi, le 60ème anniversaire de leur mariage. Tous leurs enfants, huit fils et deux filles ont assisté à la cérémonie. M. Hugo a 83 ans et sa femme 81. Tous deux jouissent d'une excellente santé.

DOVER, N. H. — L'un des témoins examinés à l'enquête sur le sinistre de Dover, Frank Daneseau, surnommé Big Frank le même qui a parcouru en quinze jours deux mille dans la neige avant de trouver un abri, a déclaré que de bons jours, le soir de l'incendie, la femme Marie Fontaine, l'une des détenues, lui avait dit qu'elle allait faire brûler la maison. Il dit de plus que quand le gardien vit le feu allumé par la femme Fontaine, il fut peur et se sauva.

On comprend que ce témoignage a fait sensation.

FALL RIVER, MASS. — Quelque chose de très nouveau à Fall River. Une femme-barbier-coiffeur vient d'ouvrir un salon de toilette au No 17 rue South Main.

—Chs. Messier, mécanicien dans un moulin de Fall River, a eu la figure horriblement brûlée par une explosion. Il perdra probablement l'œil droit.

—Joseph Moreau, de 5 Avon, ouvrier de son métier, est mort dans des circonstances bien piteuses samedi dernier. Il était d'habitude nommé par le système étatique d'une manufacture que l'on construisait à la Fluit, lorsque pendant l'équilibre il tomba d'une hauteur de 40 pieds. Il est mort quelques minutes après. Il laisse femme et enfants.

Accident

Une petite fille de dix ans dont on n'a pu savoir le nom jouait dans la sixième rue en face du "Casino Saloon" près de l'avenue Nicolet. Lorsqu'elle se pencha elle est tombée dans la cave soit une hauteur de plus de douze pieds.

Ses blessures étaient assez graves.

Nomination

Notre distingué compatriote et ami M. le docteur N. J. Pinaut, de St Cloud, Minn., chevalier de St. Grégoire le Grand, vient d'être nommé par le président Harrison, chirurgien examinateur des personnes recevant ou voulant recevoir des pensions du gouvernement.

Nous prions M. le Dr Pinaut de vouloir bien accepter nos plus sincères félicitations.

Pénible accident

Un jeune garçon de 17 ans nommé Silkie a été renversé samedi matin dans les chantiers de Chicago et Milwaukee RR. à Minneapolis par un train de voyageurs.

Il est des deux bras et les deux jambes ont été coupés.
Transporté à l'hôpital de la ville, il y est mort une heure après son arrivée.

Il a avoué demeurer aux environs du pont de l'avenue Washington mais a complètement refusé de donner aucune autre explication.

Brûlé

Samedi dernier une petite fille de trois ans nommée Louise Stryker, demeurant avec ses parents au numéro 510 Iglehart street, St. Paul, s'est brûlée mortellement dans les circonstances suivantes:
Pendant une absence de quelques minutes de sa bonne, la petite Louise se fit le feu à ses vêtements à l'aide d'une allumette qu'elle trouva sur le plancher.

Ses cris attirèrent l'attention, mais quand on vint à son secours il était déjà trop tard et tous les secours médicaux restèrent sans résultat, elle expira quelques heures après, au milieu d'horribles souffrances.

Brûlé à vive

Une enfant de trois ans, fille de M. J. E. Stryker, avocat bien connu de cette ville, a été brûlée vive, à la résidence de son père, 510 rue Iglehart, samedi midi.

Mme Stryker avait laissé dans l'avant midi, ses trois enfants aux soins d'une nourrice; vers onze heures celle-ci laissait seuls pour quelques instants Louise, l'infortunée victime de l'accident, et un bébé d'un an.

Elle venait à peine de quitter l'appartement que d'affreux cris de douleurs la rappelaient de suite auprès de l'infortunée. Elle avait accidentellement mis le feu à ses vêtements en jouant avec des allumettes. La servante réussit à éteindre à moitié les flammes, mais se brûlant assez sérieusement elle-même; mais il était déjà trop tard. L'enfant mourait une heure après, au milieu d'atroces souffrances.

Inutile de peindre la douleur du père et de la mère. Il s'en est peu fallu que le bébé y passât lui-même.

L'annexion du Canada

M. Cummings, représentant démocrate de New York au Congrès, a montré qu'elle était sa manière de voir au sujet de l'annexion du Canada en déposant dernièrement à la chambre un projet de loi ayant pour objet d'établir et de faciliter une union commerciale et politique entre ce pays et les États-Unis. Les produits des États-Unis, tous les États qui se formeront au Canada seront admis dans l'Union américaine et représentés au congrès en proportion de leur population. Les États ainsi formés seront admis dans l'Union sur une demande présentée par eux et le consentement de l'Angleterre. Un crédit de \$25,000 est ouvert pour faire face aux dépenses des négociations ayant pour objet de discuter et de régler les conditions de l'admission.

Le dernier article du projet de loi porte qu'il y aura une commission commerciale entre les deux pays jusqu'à ce que le Canada soit admis dans l'Union américaine, et que des droits d'importation ou autres ne seront pas perçus par les États-Unis, sur les produits canadiens, à la condition que le Canada admette en franchise les produits des États-Unis. Le projet de loi de M. Cummings a été envoyé à la commission des affaires étrangères.

—Pourquoi gémir et souffrir à cause de vos cors quand une bouteille de 25 cents du fameux remède de l'Holloway le "Holloway's Corn Cure" peut vous guérir. Essayez-le et vous ne le regretterez pas.

—Pour les plus beaux présents, allez chez S. Carsley où vous êtes certains de trouver quelque chose qui vous conviendra et du meilleur goût.

—S'il n'y a JAMAIS un spécifique pour les maladies, les pilules de Carter sont certainement un pour le mal de tête, et chaque femme devrait connaître ceci. Seulement une pilule à la dose. Essayez-les.

J. H. CARL, West Shefford, P. Q., écrit: "Je souffrais depuis plusieurs années de la maladie du Foie, et j'avais fait usage de différents remèdes sans éprouver aucun ou presque aucun soulagement. Enfin ayant fait usage de "Holle Electric" du Dr Thomas" j'ai tout aussitôt senti du mieux et j'est avec le meilleur résultat que je m'en sers depuis. Personne ne devrait en passer. Je l'ai essayé pour des plaies, des cors, pour son cheval, avec le même effet. Il est assurément aussi bon pour le cheval que pour l'homme."

Mères
Ne Retardez pas!
mais
achetez toute de suite
une bouteille
PAIN KILLER
de Perry Davis
Preharez-vous ainsi
à combattre
le Mal de Gorge
Rhumé
Toux
la Diphthérie &c.
Demandez la Nouvelle
Grande Bouteille.
25 Cents

LA LOTERIE MONT-ROYAL
Prochain Tirage pour Billets de 25 Cts
1er MARS 1 heure P. M.
Prochain Tirage pour Billets de 10 Cts
7 MARS à 1 heure P. M.
LE GROS LOT DE CES BILLETS
— EST PORTE DE —
\$1,500.00 à \$2,000.00
Le Gérant.
S. E. LEFEBVRE,
No 81 rue St-Jacques,
Montréal

CHARPENTE
En Pin, Kipinette, Rouce, etc. Centre Rond, fendo et Ponceau, etc.
Bois de sciage, ébénisterie, bois franc, Eto bleue et blanche, les tous offerts à des prix avantageux par
J. E. P. RACIOT
Remède Suédois, 1444 Rue Notre-Dame, Montréal. Guérissez de toutes maladies, toutes préparations.

BOIS
GRAVURES
ILLUSTRATIONS
LIVRES & CATALOGUES
VUES DE VILLES,
ENTREES DE
COMPTES ET LETTRES
PORTAITS, ETC.
LAD. MORISSETTE
158 RUE NOTRE-DAME
MONTREAL

DEPASSANT TOUT PRECEDENT
An delà d'un quart de millions
LSL
Cie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporé par la Législature, pour des fins d'édification et de charité, et ses franchises clairement énoncées dans la présente Constitution de l'Etat en 1870, par un vote populaire sera...

LES GRANDS TRAIRES EXTRAORDINAIRES ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les GRANDS TRAIRES SIMPLES ont lieu mensuellement les dix autres mois de l'année. Ces tirages ont lieu en public, à l'Académie de Musique, Nouvelle-Orléans, La.

NOUS CERTIFIONS PAR LES PRESENTES, que nous avons vérifié les arrangements faits par les tirages annuels et semi-annuels de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gerons et contrôlons personnellement les tirages nous-mêmes et que le tout est conduit avec honnêteté, franchise et bonne foi par nous-mêmes, et nous certifions que nous sommes les seuls à avoir ce certificat, avec des fac-similés de nos signatures attachés dans ses annonces.

LES ROULETTES, BANQUES et BANQUES, autorisées par la Loi de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentées à nos casinos.

Le Tirage Mensuel de \$5 aura lieu à l'ACADEMIE DE MUSIQUE NOUVELLE-ORLEANS MARDI le 14 MARS, 1933
Prix capital . . . \$75,000
100,000 Numéros dans l'Urne

LES BILLETS DE 25 CENTS
1000 BILLETS DE 25 CENTS . . . \$25,000
1000 BILLETS DE 10 CENTS . . . \$10,000
1000 BILLETS DE 5 CENTS . . . \$5,000
1000 BILLETS DE 2 CENTS . . . \$2,000
1000 BILLETS DE 1 CENT . . . \$1,000
1000 BILLETS DE 50 CENTS . . . \$500
1000 BILLETS DE 25 CENTS . . . \$250
1000 BILLETS DE 10 CENTS . . . \$100
1000 BILLETS DE 5 CENTS . . . \$50
1000 BILLETS DE 2 CENTS . . . \$20
1000 BILLETS DE 1 CENT . . . \$10

LES BILLETS DE 100 CENTS . . . \$10,000
100 BILLETS DE 50 CENTS . . . \$5,000
100 BILLETS DE 25 CENTS . . . \$2,500
100 BILLETS DE 10 CENTS . . . \$1,000
100 BILLETS DE 5 CENTS . . . \$500
100 BILLETS DE 2 CENTS . . . \$200
100 BILLETS DE 1 CENT . . . \$100

LES BILLETS DE 50 CENTS . . . \$5,000
100 BILLETS DE 25 CENTS . . . \$2,500
100 BILLETS DE 10 CENTS . . . \$1,000
100 BILLETS DE 5 CENTS . . . \$500
100 BILLETS DE 2 CENTS . . . \$200
100 BILLETS DE 1 CENT . . . \$100

LES BILLETS DE 25 CENTS . . . \$2,500
100 BILLETS DE 10 CENTS . . . \$1,000
100 BILLETS DE 5 CENTS . . . \$500
100 BILLETS DE 2 CENTS . . . \$200
100 BILLETS DE 1 CENT . . . \$100

LES BILLETS DE 10 CENTS . . . \$1,000
100 BILLETS DE 5 CENTS . . . \$500
100 BILLETS DE 2 CENTS . . . \$200
100 BILLETS DE 1 CENT . . . \$100

LES BILLETS DE 5 CENTS . . . \$500
100 BILLETS DE 2 CENTS . . . \$200
100 BILLETS DE 1 CENT . . . \$100

LES BILLETS DE 2 CENTS . . . \$200
100 BILLETS DE 1 CENT . . . \$100

LES BILLETS DE 1 CENT . . . \$100

LES BILLETS DE 50 CENTS . . . \$5,000
100 BILLETS DE 25 CENTS . . . \$2,500
100 BILLETS DE 10 CENTS . . . \$1,000
100 BILLETS DE 5 CENTS . . . \$500
100 BILLETS DE 2 CENTS . . . \$200
100 BILLETS DE 1 CENT . . . \$100

LES BILLETS DE 25 CENTS . . . \$2,500
100 BILLETS DE 10 CENTS . . . \$1,000
100 BILLETS DE 5 CENTS . . . \$500
100 BILLETS DE 2 CENTS . . . \$200
100 BILLETS DE 1 CENT . . . \$100

LES BILLETS DE 10 CENTS . . . \$1,000
100 BILLETS DE 5 CENTS . . . \$500
100 BILLETS DE 2 CENTS . . . \$200
100 BILLETS DE 1 CENT . . . \$100

LES BILLETS DE 5 CENTS . . . \$500
100 BILLETS DE 2 CENTS . . . \$200
100 BILLETS DE 1 CENT . . . \$100

LES BILLETS DE 2 CENTS . . . \$200
100 BILLETS DE 1 CENT . . . \$100

PACIFIQUE CANADIEN
TRAINS SPECIAUX
— POUR —
Colons et leurs Ménages
— QUÉBEC —
Carleton Junctions à 9.00 p.m. Mardi le 28 Février; les 7, 14, 21 et 28 Mars; les 4, 11, 18 et 25 Avril 1933

Pourvu que le nombre des colons et des officiers soient suffisants.
Ces dispositions de trains rapides est prise dans le but de donner aux nouveaux colons l'avantage d'accompagner et de voyager en même temps que leurs bagages et approvisionnements.
Pour les colons qui désirent voyager sans bagages, des trains partent de Montréal à 8.40 heures tous les jours de la semaine avec des chiens colons attachés.
Pour autres informations lisez le pamphlet "PIZZE FACTS" F. A. H. & S. L. P. qui sont donnés gratis sur application au l'Agence de billets la plus proche, ou s'adresser aux BUREAUX DES BILLETS A MONTREAL 206 RUE SAINT JACQUES Et aux Stations.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1931-ARRANGEMENTS L'HIVER-1932
A partir du 17 Octobre 1932, les trains express de Montréal à Halifax, par Québec, les dimanches exceptés comme suit:

Départ de Montréal, à la gare Beauport, 7.30 p.m.
Troyes, 8.15 p.m.
Trois-Pistoles, 9.05 p.m.
de Rimouski, 10.00 p.m.
de St-François, 11.00 p.m.
de Campbellton, 12.15 p.m.
de Bathurst, 1.15 p.m.
de St-Jovite, 2.15 p.m.
de New-Castle, 3.15 p.m.
de Moncton, 4.30 p.m.
de Saint-Jean, 5.30 p.m.
de Halifax, 6.30 p.m.

Le train de nuit, attaché au train express partant de Montréal à 7.30 p.m., se rend directement à Halifax sans changement.
Les trains pour Halifax et Saint-Jean se rendent à leur destination les dimanches.
Les wagons de chemin de fer intercolonial entre Montréal et Halifax sont éclairés par l'électricité et chauffés par la vapeur de la locomotive.
Tous les trains circulent après le temps moyen de l'été.

Pour les billets de passage et toutes les informations en rapport avec le prix des passages, le tarif de fret et les arrangements de trains, etc., s'adresser à G. W. ROBINSON, Agent du fret et des passagers pour l'Est, 184 rue St-Jacques, D. POTTINGER, Surintendant en chef.

CHEMIN DE FER VERMONT CENTRAL

Changements importants dans le service des Trains
Les Trains laissent la Gare du Grand-Tronc comme suit:

COMMENCANT LE 2 OCTOBRE 1932
POUR NEW-YORK
8.30 A. M. Train rapide via Albany, arrivant à New-York à 6.50 P. M.
Dim. except. Albany, arrivant à New-York à 6.50 P. M.
8.30 A. M. Train Express via White River Junction et Springfield, arrivant à New-York à 10.00 P. M.
Dim. except. Albany, arrivant à New-York à 10.00 P. M.
5.30 P. M. Train rapide de nuit, via Troyes et Albany, arrivant à New-York à 6.45 A. M.
Tous les jours
8.40 P. M. Express de nuit via Springfield et New-York, arrivant à New-York à 11.30 A. M.
Tous les jours

POUR BOSTON
8.30 A. M. Express de jour via Rutland et Troyes, arrivant à Boston à 7.35 P. M.
Dim. except. Albany, arrivant à Boston à 7.35 P. M.
8.30 A. M. Train rapide, via White River, Troyes et Lowell, arrivant à Boston à 7.15 P. M.
Dim. except. Albany, arrivant à Boston à 7.15 P. M.
5.30 P. M. Train rapide de nuit, via Troyes et Albany, arrivant à Boston à 6.00 A. M.
Dim. except. Albany, arrivant à Boston à 6.00 A. M.
8.40 P. M. Express de nuit via Springfield et Lowell, arrivant à Boston à 1.15 A. M.
Tous les jours

Les nouveaux wagons bulles, rétroéclairés dotés de Wagner sont attachés à tous les trains.
Pour les billets, indications et tous les autres renseignements, s'adresser au bureau de la compagnie, 101 rue de la Montreuil, Montréal.
A. C. STONE-GRAVE, Agent des passagers au Canada.
F. W. BALDWIN, Sur. Général.
S. W. CUMMINGS, Ass. général des passagers à ALBANY, N. Y.

Montreal, et Concord R. R.

Pour tous les Points du Canada et de l'Ouest, via Plymouth et Wells River, connectés avec le Pacifique Canadien.

Les trains laissent Manchester pour tous les points du Canada, via Plymouth et Wells River, faisant connexion à New-York, avec le Pacifique Canadien à 11.30 a. m., 8.11 p. m. Dimanche, 8.11 p. m.
Pour Chicago via Wells River, New-York, et par le Pacifique Canadien 10.30 a. m.
Pour St-Paul, Minneapolis, et tous les points de l'Ouest, 9.11 p. m. Dimanche, 9.11 p. m.
Pour tous les points sur le Vermont Central et le Grand Tronc, 10.17 a. m., 2.44, 8.59 p. m. Dimanche, 8.59 p. m.

Pour Chicago par le Vermont Central et le Grand Tronc, 2.41, 8.59 p. m. Dimanche, 8.59 p. m.
Double Ligne entre Manchester et Boston
Les trains partent de Manchester pour Boston, 6.05, 6.18, 6.30, 8.05, 8.27, 10.58 a. m., 3.23, 4.20, 5.49, 7.00 p. m. Dimanche, 6.18, 6.30, 8.05 a. m.
Les trains partent de Manchester pour Naahua et Worcester à 6.05, 6.18, 6.30, 10.58 a. m., 4.20 p. m. Dimanche, 6.30 a. m.

Laissez Manchester pour New-York, par les lignes de bateaux à vapeur à 8.20 p. m.
Laissez Manchester pour New-York via Boston, par toutes les lignes ferrées à 6.05, 6.18, 6.30, 8.05, 8.27, 10.58 a. m., 3.23, 4.20, 5.49, 7.00 p. m. Via Worcester à 6.15 a. m.

Billets en vente pour tous les points du Canada, Chicago et l'Ouest, par les Concord & Montreal et le Pacifique Canadien. Pour prix, s'adresser à A. ELLIOT, agent pour la vente des billets.
T. A. MACKINNON, Gérant général W. Y. STOWELL, Surintendant.
F. E. BROWN, Agent pour la vente des billets.

LA BUANDERIE SAINT-DENIS

1639 rue Ontario, coin de la rue Bonri
MONTREAL
Ouvrage fait à la main. Aucun produit chimique employé. Linge emporté et livré sans charge.
259-lan
NAP. RAINVILLE, Propriétaire.

LA SOIF de L'OR

Pendant ses dernières paroles, l'ordre de marche s'était sensiblement modifié. Roger avait ralenti brusquement le pas de son cheval, forçant ainsi Miguel qui suivait la même ligne à l'imiter: de sorte que nos quatre compagnons se trouvaient encore réunis en un seul groupe.
— Il était aux environs de minuit. Leur étape se continuait depuis un peu plus de trois heures. Pendant la seconde moitié de ce temps, ils avaient traversé un très riche pays, cultivé par paysans. Ils avaient pu compter au moins une demi-douzaine de stations aux hurlements lointains des chiens de squatters qui éventaient et saluaient leur passage. Le campement de M. Ithauson ne devait pas être éloigné désormais.

— Au moment où maître Grelot, peu soucieux d'avoir deux auditeurs de plus, ouvrait la bouche pour énoncer le panegyrique de la future dans de compagnie de Naranja, Roger lui dit brusquement: — Toi, on te prie de te taire!
— Est-ce que vous connaissez aussi la demoiselle, patron? demanda le gamin.

— Ce nom de Fanfare vous rappelle déjà des souvenirs. . . — Tais-toi, fit Mornaix. Roger a quelque chose à nous dire. Miguel se prit à siffler un bolero. A son sens, la conversation s'écartait déplorablement de la tonne d'or. Roger restait pensif.
— Connais-tu vraiment cette jeune fille dont nous parlions? demanda Mornaix.

Roger répondit: — Je n'ai jamais souhaité qu'une chose: vivre tranquille. Vous croyez peut-être que je m'habitue aux aventures? Pas le moins du monde. On ne s'habitue pas à ce qu'on hait. J'ai eu une tante qui, après trente-trois ans de mariage, qu'on se soude des affaires de famille. Eh bien! autant je déteste les aventures, autant les aventures m'alloient rent. Elles me suivent, elles m'entourent, elles me cajolent. Voyez combien il y en avait d'échelonnées sur mon chemin, là-bas, à Paris, depuis le logis de Nannon jusqu'à l'appartement de maître Pédoniel! J'ai eu un mouvement de mauvaise humeur quand j'ai découvert, tout à l'heure, que vous n'étiez pas convaincus de l'existence de la tonne d'or. . .

— C'est ça, s'écria Miguel. Parlons de la tonne d'or!
Roger haussa les épaules.
— Je suis ici pour Naranja, dit-il, rien que pour Naranja! La tonne d'or ne m'aurait pas fait aller jusqu'à Saint-Denis autrefois. Maintenant j'y vois un moyen de payer comptant mon étude; mais la tonne d'or est loin, et du diable si nous n'en sommes pas séparés par des millions d'aventures! Convenons de nos faits. . .

— Stipulons, patron, hasarda Grelot.
— Stipulons, répéta gravement Roger. J'ai suivi mon meilleur ami au bout du monde pour l'aider à retrouver sa femme. . . Mornaix lui serra la main.
— J'ai cru, en faisant cela, continua Roger, mettre le monde entier moi et la femme que j'aime. Je comptais sans les aventures. Le diamètre du globe n'est rien pour les aventures. . .

